

La fibre optique bientôt dans votre immeuble : comment en bénéficier ?

Occupant d'immeubles collectifs*

Pour le très haut débit, l'équipement fibre optique de l'immeuble est gratuit.

* Tout immeuble disposant de minimum 4 logements

VOUS
êtes ...

La mise en place de la fibre optique nécessite l'installation d'une prise terminale optique dans le logement après souscription d'un abonnement auprès d'un FAI¹

Prise terminale optique (PTO)

Point de branchement optique (PBO)

Colonne montante

BPI²

Installation de la fibre dans l'immeuble après la signature de la convention


Locataire

Rapprochez-vous de votre propriétaire pour savoir s'il a signé la convention autorisant le déploiement du très haut débit.

Propriétaire d'immeuble

Rapprochez-vous de notre contact. 

Copropriétaire

Communiquez-nous les coordonnées du syndic de votre immeuble. 

¹ FAI : Fournisseur d'accès à internet

² BPI : Boitier au pied de l'immeuble



Envoyez vos coordonnées complètes et celles de vos logements par mail à v.adnet.ext@axione.fr
Pour toute question, vous pouvez contacter Valentin Adnet 02 49 62 57 38.